

	Procès-verbal Conseil des formations du 30 Novembre 2023 Visioconférence	<i>Référence</i>	<i>PV</i>
		<i>Révision</i>	1
		<i>Date d'application</i>	6 Mars 2024
		<i>Version</i>	1

Validation

	Rédigé	Validé
Date	13 Décembre 2023	6 Mars 2024
	Codexa	Conseil des formations

Membres du Conseil des formations

PRÉSIDENCE : Fred PACCAUD

Personnalités qualifiées

Fred PACCAUD
Nathalie GUERSON
Marie-Laure LUMEDILUNA
Pascal SANDERS

Ministère des solidarités et de la santé

Philippe CHARPENTIER (DGOS)

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Chantal GUEGUEN

Représentant les organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École

Frédéric LE LOUEDEC, représentant le Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA).

Membres élus

Mélanie BERTIN, représentant les personnels d'enseignement et de recherche
Marylène PLOUZENEC, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
Laurence THÉAULT, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
Christine ORTMANS, représentant les personnels d'enseignement et de recherche
Emilie PETKOVIC, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Christiane COUDRIER, représentant désigné par la Fédération Hospitalière de France
Christine SOVRANO, représentant la Confédération générale du travail
Anja TODOROVIC, représentant des doctorants.
Iris ROBIDOU, représentant des étudiants
Hamed SALAMEH, représentant des élèves fonctionnaires
Walid MOKNI, représentant le syndicat des pharmaciens inspecteur de santé
Sabine GRISELLE-SCHMITT, représentant la confédération française démocratique du travail
Stéphane BERNARD, représentant le syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale

Liste des procurations

Matthieu SIBÉ donne pouvoir à **Fred PACCAUD**
Claire ROSSI donne pouvoir à **Chantal GUÉGUEN**
Anne ANDRE, **Fanny GAUDIN** donnent pouvoir à **Christiane COUDRIER**
Catherine PITAULT-COSSONNIERE donne pouvoir à **Marylène PLOUZENNEC**
Nicolas SALVI donne pouvoir à **Christine SOVRANO**

Assistaient à cette réunion

Isabelle RICHARD, Directrice de l'EHESP
Pierre LEGUÉRINEL, Directeur de la scolarité et de la vie étudiante
Michel LOUAZEL, Directeur des études
Rémy BATAILLON, Directeur du développement et de la formation continue
Manuel COAT, Directeur de cabinet
Sahar BAYAT-MAKOEI, Directrice du département METIS
Pascal CREPEY, Enseignant-chercheur – département METIS
Brigitte AMPRIME, Assistante de direction - Direction des Etudes
Fanny HELLIOT, Directrice des relations internationales
Marick FEVRE, Coordinatrice des dispositifs de formation PACTE CLS et Mon Bilan Prévention, professeure affiliée – département SHS

Invitée

Adeline ROUZIER-DEROUBAIX, DRH Ministère

SOMMAIRE

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE COMMUNE CF/CS ET DU CF DU DU 13 OCTOBRE 2023	4
SCOLARITE :	4
1. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DU MASTERE SPECIALISE INGENIERIE ET MANAGEMENT DES TECHNOLOGIES DE SANTE (IMTS)	4
2. MASTERS : CALENDRIER, CAPACITES D'ACCUEIL ET MODALITES DE CANDIDATURE EN M1 (MENTIONS SANTE PUBLIQUE, ADMINISTRATION DE LA SANTE ET MPH) POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025.....	6
3. CRITERES D'EXONERATION DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES DROITS D'INSCRIPTION DIFFERENCIES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025	8
4. FOCUS SUR LES TAUX DE REUSSITE DES ETUDIANTS SUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023: MASTER ET DOCTORAT (DIPLOMES).....	10
ACTUALITES DE L'EHESP	10
PROGRAMME PACTE :	13
1. PRESENTATION DU "NOUVEAU" CERTIFICAT DU PROGRAMME ANIME.....	13
2. CREATION DU DIPLOME D'ETABLISSEMENT PACTE (CONTRATS LOCAUX SANTE : 3EME VOLET DE PACTE)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CREATION D'UN PARCOURS M2 SCIENCES DE DONNEES EN SANTE PUBLIQUE (MASTER MENTION MATHEMATIQUES APPLIQUEES, STATISTIQUE) EN CO-ACCREDITATION AVEC L'UNIVERSITE DE RENNES, L'UNIVERSITE RENNES 2, L'INSTITUT AGRO ET L'ENSAI	18
CO-ACCREDITATION AUPRES DE LA CONFERENCE DES GRANDES ECOLES (CGE) D'UN MASTERE SPECIALISE DE SANTE PUBLIQUE EN PARTENARIAT AVEC L'ECOLE PASTEUR CNAM	19
RENTREE 2024 DES NOUVELLES PROMOTIONS D'ELEVES FONCTIONNAIRES (FPH ET FPE) : EFFECTIFS ATTENDUS, SEMINAIRE COMMUN DE SANTE PUBLIQUE (SCSP), ATELIERS DU SCSP ET EVOLUTIONS DU TRONC COMMUN DE FORMATION DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE	21
QUESTIONS DIVERSES	

(La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. PACCAUD.)

M. PACCAUD. — Bonjour à tous. Nous pouvons nous lancer dans cette réunion. Bienvenue aux participants de cette réunion du Conseil des formations. Nous devons fournir un certain nombre d'avis. Je pense que vous avez reçu l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Avez-vous des remarques particulières à faire ? Quelqu'un a-t-il un point pour les questions diverses ? Cela ne se semble pas être le cas. Pas de point majeur à discuter qui ne serait pas prévu dans l'ordre du jour. Nous inversons les points 2 et 3, car Madame Isabelle RICHARD ne peut pas être tout de suite avec nous.

Approbation des procès-verbaux de la séance commune CF/CS et du CF du 13/10/2023

M. PACCAUD. — Y a-t-il des remarques ou des compléments ? Je demande un avis sur le premier procès-verbal de la séance commune. Y a-t-il une opposition ? De l'abstention ?

Le procès-verbal de la séance commune Conseil scientifique/Conseil des formations EHESP du 13 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Pour le seul Conseil des formations du 13 octobre 2023, est-ce qu'il y a une opposition ? Est-ce qu'il y a une abstention ?

Le procès-verbal de la séance du Conseil des formations EHESP du 13 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Scolarité :

1. Modalités de contrôle des connaissances du Mastère spécialisé ingénierie et management des technologies de santé (IMTS) pour l'année 2024

Un document est présenté.

M. PACCAUD. – Je donne la parole à Monsieur LEGUERINEL.

M. LEGUERINEL. – Bonjour à tous. La scolarité souhaite évoquer quatre points. Je vous propose de dérouler les quatre points, puis de prendre les questions et faire les votes.

Je commence par évoquer le premier point. Chaque année, avant l'entrée en master, nous devons faire voter par les instances les modalités de contrôle des connaissances. Nous l'avons fait pour l'ensemble de nos parcours de master et mastère spécialisé qui commençait en septembre 2023. Il nous reste un parcours, sur lequel les instances doivent statuer, c'est le Mastère spécialisé ingénierie et management des technologies de santé (IMTS). Il commencera en janvier 2024. Avant cette entrée en formation, conformément aux textes, nous devons faire voter ces modalités de contrôle des connaissances. En gros, ce sont les règles du jeu auxquelles seront soumis les étudiants durant leur scolarité. Notamment, la manière dont ils seront évalués, par semestre et par session. Dans le document transmis en amont, vous avez le tableau reprenant les différentes UE. À chaque fois sont associés les types d'évaluation, le nombre d'ECTS crédités dans le cadre de cette UE, les règles éventuelles de compensation. Cela permet aux étudiants, au moment de leur entrée en formation, d'organiser leur année et de connaître la manière dont ils seront évalués. Avec ces MCC votées, nous aurons l'ensemble de nos modalités de contrôle des connaissances qui seront effectives pour tous nos parcours. Si des modifications sont nécessaires, nous avons un mois après l'entrée en cours pour les faire évoluer et les soumettre à nouveau aux instances.

Ce Mastère spécialisé est labellisé CGE (Conférence des grandes écoles). Jusqu'au printemps, il était piloté par François LANGEVIN. Il a été repris par Alexandre JABORSKA, qui est la personne ayant élaboré ces modalités de contrôle des connaissances, avec l'Université de technologie de Compiègne. Ce Mastère spécialisé est co-accrédité avec l'UTC, ainsi qu'un autre Mastère appelé IBMH, dans le secteur biomédical.

Souhaitez-vous que je continue ou bien nous arrêtons-nous ?

M. PACCAUD. – Nous pouvons nous arrêter s'il y a des problèmes de compréhension ? Avez-vous des remarques ou des questions ?

Mme PLOUZENNEC. – Je ne sais pas si c'est une coquille. Dans les trois premières lignes, il est fait mention d'une étude de cas. Dans l'étude de cas, il est écrit : « Partie obligatoire ». Or cette étude de cas n'est mentionnée nulle part ailleurs. Je me demande si c'est problématique d'annoncer que des UE étaient en partie validées par une étude de cas, alors qu'elles n'étaient pas mentionnées. Ce document est opposable. Peut-être est-ce juste une coquille ?

M. LEGUERINEL. – Je vais revoir avec Alexandre JABORSKA. Effectivement, si cette étude de cas n'est pas mentionnée ensuite, c'est peut-être un problème. Je fais un aller-retour avec Monsieur JABORSKA, afin de m'assurer que c'était bien le sens de ce qu'il voulait mettre dans ces MCC. Je ne peux pas te répondre sur le fond.

Mme PLOUZENNEC. – Ailleurs, il est écrit : « Fait partie du mémoire. » Plus bas, il est écrit qu'il y a un mémoire et une soutenance. Cela semblait logique. Comme c'est un document opposable, cela m'interroge. Je te remercie de faire le lien.

M. LEGUERINEL. – Je vérifie, tu as raison.

M. PACCAUD. – Pensez-vous vérifier pendant cette séance ou bien après la fin de cette séance ?

M. LEGUERINEL. – Une fois que j'aurai présenté les quatre points, je prendrai contact avec Monsieur JABORSKA. Je pourrai confirmer que le document est le bon, ou alors soumettre la nouvelle version avec la coquille en moins, s'il s'avère que c'est une coquille.

M. PACCAUD. – Pour ce point, nous devons donner un avis.

Mme SOVRANO. – Je vois qu'il n'y a pas de rattrapage concernant la pathologie, le parcours de soins, etc. Quand est-ce qu'il y a un rattrapage ? Pourquoi n'y a-t-il pas de rattrapage sur certains éléments ?

M. LEGUERINEL. – Je peux aussi demander des précisions au responsable pédagogique. Il n'y a pas d'obligation juridique de mettre en place des rattrapages pour les mastères spécialisés. Selon le déroulé, l'équipe pédagogique décide de mettre en place une ou deux sessions de rattrapage. Pour le mastère spécialisé, il me semble que les années précédentes, c'était également le cas. Il n'y a pas d'épreuves de rattrapages prévues sur ces unités d'enseignement. C'est un choix pédagogique.

M. LOUAZEL. – Pierre, je me permets de compléter. Finalement, c'est un exercice. Même lorsqu'il est écrit « Partie obligatoire » dans l'étude de cas, cela répond pour partie à la remarque de Marylène. Dans la formation, une étude de cas est proposée. Nous sommes dans une forme de contrôle continu. Quand c'est le cas, c'est compliqué de refaire une épreuve de même nature, dans une éventuelle deuxième session. C'est pour cela qu'il est indiqué qu'il n'y a pas de rattrapage. Comme nous avons des systèmes de compensation, en seconde session, généralement, nous plaçons des rattrapages plutôt sur les épreuves écrites, et non sur ces modalités de contrôle continu. C'est aussi pour des questions de faisabilité. Remettre en place une étude de cas de même type est compliqué. Parfois, ces études de cas sont réalisées en groupe. Je pense que cela explique ce choix-là. Il y a d'autres modalités, à travers les épreuves écrites individuelles ou le mémoire, pour organiser cette seconde session.

[2. Masters : calendrier, capacités d'accueil et modalités de candidature en M1 \(mentions santé publique, administration de la santé et MPH\) pour l'année universitaire 2024-2025](#)

M. LEGUERINEL. – Des préconisations sont faites par la direction générale de l'Enseignement supérieur de faire voter par les instances nos capacités d'accueil sur les parcours de M1, des

formations sélectives. Ensuite, il est préconisé de faire voter par les instances d'autres éléments comme les modalités de recrutement en M1, les attendus pédagogiques, les critères généraux d'examen des candidatures et la composition de la commission de recrutement. Nous avons déjà fait cet exercice l'année dernière. Je rappelle que nous avons trois parcours de M1 concernés :

- Politique, population et société (mention santé publique)
- Organisation, régulation et management en santé (mention administration de la santé)
- Parcours du master 1 du MPH (Master of Public Health)

Ces candidatures sont faites par le biais d'un dispositif national appelé « Trouver Mon Master ». C'est une plateforme nationale de candidature. Les candidats ont une plateforme unique et un calendrier unique sur lequel nous nous raccrochons pour le parcours de master 2, en collaboration avec les partenaires de l'Université de Rennes et les partenaires avec qui nous sommes co-acrédités sur ces parcours.

Les candidatures MPH ne passent pas par cette plateforme nationale de candidature, puisque les spécificités du MPH, prévues dans le dispositif national, ne le font pas entrer dans le dispositif de candidature unique. Il a un calendrier unique que nous verrons ensuite.

Dans le document, vous trouvez le tableau récapitulatif. Les instances doivent voter le nombre de places dans chaque master. 40 places pour le M1 PPS, 40 places pour le M1 ORMS, et 35 places dans le M1 du MPH. Ces éléments doivent être votés, parce qu'ils permettront, au niveau du rectorat, d'avoir les connaissances sur le nombre de places par master. Les candidats qui n'auraient pas trouvé de place en master, à l'issue du processus national, pourraient solliciter le recteur qui revendrait vers nous, si nous n'avons pas rempli tous nos parcours, pour nous proposer des candidats.

Le calendrier n'est pas encore connu. C'est pour cela que j'ai indiqué le calendrier national. J'ai fait un rappel de l'année 2023. Cette année-là, les candidatures nationales ont commencé le 22 mars pour se terminer le 20 avril. Les publications ont commencé le 23 juin. En 2024, le calendrier sera sensiblement identique.

Le M1 du MPH est à part, puisqu'il ne passe pas par ce dispositif. Deux tours sont effectués pour les candidatures. Un premier tour de décembre à début janvier 2024. Le second tour se tiendra en février pour la publication des résultats en avril.

M. PACCAUD. – Avez-vous des questions ?

Mme PLOUZENNEC. – Je ne connais pas bien cette plateforme. Les attendus seront affichés sur la plateforme et les éléments déposés par les candidats permettront d'évaluer cette plateforme. Je trouve que les attendus sont très bien, mais j'ai du mal à voir comment cela sera évalué.

J'ai compris que le MPH n'est pas sur la plateforme. Pourquoi n'y a-t-il rien sur la maîtrise de la langue anglaise ? Avons-nous un critère de niveau linguistique pour participer ? Ce n'est pas mentionné. Je veux mieux comprendre comment cela fonctionne.

M. LEGUERINEL. – Tous les éléments sur les attendus pédagogiques, les critères généraux d'examen des candidatures sont saisis dans la plateforme. En revanche, la plateforme ne dispose pas d'algorithme. Une étude sera faite à la main par l'ensemble des commissions de sélection. La plateforme ne fait pas un premier filtre selon les éléments déposés par les candidats. Sont portés à leur connaissance les éléments attendus pour qu'ils puissent rédiger, ensuite, leur document de la manière la plus stratégique possible afin de candidater à un parcours de master. Une fois qu'ils sont retenus administrativement, les dossiers sont dirigés vers les commissions pédagogiques qui les étudient.

Pour les MPH, ce n'est pas précisé. Nous utilisons la plateforme eMundus de l'école, et non la plateforme nationale, pour les candidatures du MPH. Sur la plateforme eMundus, il y a un niveau de diplôme ou de niveau d'anglais demandé, avec une preuve en pièce jointe. C'est vérifié en amont de la candidature. C'est presque une preuve administrative d'avoir le niveau d'anglais requis, afin de poursuivre sa candidature.

Mme PLOUZENNEC. – Merci beaucoup, Pierre.

M. PACCAUD. – D'autres remarques ?

Mme THEAULT. – Bonjour à tous. J'ai une question sur le MPH. Je vois que la capacité d'accueil est limitée à 35 places. C'était déjà limité ainsi dans le contexte de l'emplacement à Paris, pour des raisons de géographie et de places disponibles dans les salles. Est-ce que la capacité d'accueil, aujourd'hui, est limitée par cela ? J'aimerais comprendre ce qui nous conduit à disposer de 35 places, et non de 40 ou 45. Qu'est-ce qui définit cela ?

M. LEGUERINEL. – Je n'ai pas d'élément supplémentaire de l'équipe pédagogique.

M. LOUAZEL. – Nous n'avons pas voulu modifier cela. Nous avons rapatrié le MPH à Rennes. Cette première promotion sera concernée, et nous n'avons pas voulu tout changer pour cette première année. En deuxième année, nous accueillons d'autres étudiants. Nous avons 35 personnes en M1, qui poursuivent en M2. Ensuite, nous avons des admissions en M2 et les étudiants du MPH, en plus. Nous arrivons à un effectif de 55 personnes. Ce qui est important. Pour réussir l'accueil du M1, du MPH, à Rennes, nous n'avons pas voulu modifier l'effectif. Rien n'est définitivement tranché pour la suite. Pour l'instant, nous avons maintenu cet effectif.

M. PACCAUD. – Est-ce que la réponse vous convient ?

Mme THEAULT. – Je voudrais faire une remarque supplémentaire concernant les calendriers. Le calendrier national fait état de candidatures en avril pour des réponses en juin. Cela fait deux mois entre la fin des candidatures et la publication des résultats. Or l'EHESP, depuis plusieurs années, s'est calée sur un cadre réglementaire qui obligerait à donner des réponses en un mois. Faut-il maintenir cela ? D'une certaine façon, cela nous pénalise. Cela ne nous laisse pas beaucoup de temps pour candidater pour certains programmes. Je me demande si nous ne pourrions pas nous caler sur les calendriers nationaux pour nous donner deux mois, dans la mesure où nous communiquons en amont sur ces dates. C'est juste une réflexion que je partage. Cela me paraît tellement prégnant sur les diapositives que cela peut être un sujet de réflexion.

M. LEGUERINEL. – Est-ce que tu parles spécifiquement du MPH ou des masters dans leur globalité ?

Mme THEAULT. – Au moins pour le MPH. Nous nous sommes imposé d'ouvrir pendant un mois les candidatures, afin de répondre dans le mois qui suit. Je pense que nous nous pénalisons d'une certaine façon.

M. LEGUERINEL. – Pour le MPH, ce sont essentiellement des étudiants internationaux qui doivent aussi déposer leurs candidatures sur la plateforme Campus France du dispositif Études en France. Les modalités de venue des étudiants internationaux pouvant être plus longues à mettre en place, c'est pour cette raison que le calendrier est un peu remonté. Nous sommes soumis à un calendrier national pour les parcours de master 1. Nous essayons de nous y caler pour les parcours de master 2, afin de simplifier la visibilité de ce calendrier par les étudiants. Les étudiants ont un mois pour candidater. Les commissions de sélection ont un peu plus d'un mois pour donner leur réponse. Au niveau national, un dispositif a été mis en place afin d'échapper à la règle des deux mois, stipulant que l'administration doit donner une réponse à l'ensemble de ses administrés. Il y a une exception à cette règle pour permettre à l'ensemble des commissions de sélection de se positionner quand elles ont quelques dizaines de milliers de candidatures.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup.

3. Critères d'exonération dans le cadre de l'application des droits d'inscription différenciés pour l'année universitaire 2024-2025

M. LEGUERINEL. – C'est exactement la même chose que l'année dernière. Auparavant, nous n'appliquions pas de la même manière les droits différenciés pour l'ensemble de nos masters. Aujourd'hui, nous rappelons que l'application des droits différenciés se fait de la même manière. Que sont les droits différenciés ? Ce sont les droits d'inscription auxquels sont soumis les étudiants extracommunautaires. En France, pour les étudiants européens, les droits d'inscription sont de 243 euros. Pour les étudiants internationaux, ils sont de 3 770 euros pour le second cycle.

Certains étudiants ne sont pas concernés par les droits différenciés. Nous verrons aussi que certains étudiants sont exonérés des droits différenciés. Les étudiants non concernés par ces droits différenciés sont les étudiants de l'Union européenne. Ceux qui sont en France depuis plus de deux ans et ont un foyer fiscal. En France, nous avons une catégorie d'étudiants qui ne sont pas concernés par l'application des droits différenciés. Par exemple, les étudiants internationaux inscrits en doctorat ou en classe préparatoire (CPGE). Ces étudiants paieront des droits identiques aux étudiants français.

D'autres étudiants sont exonérés de ces droits différenciés, soit parce qu'ils sont bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français, soit d'une exonération attribuée par l'ambassade de leur pays d'origine, soit parce qu'ils font leurs études en France dans le cadre d'un programme d'échange international. Pour l'EHESP, c'est le cas des étudiants Europubhealth (MPH). Pour eux, les coûts de formation n'impliquent pas de droits différenciés. Le tarif est de 11 000 euros ou de 16 000 euros selon qu'on soit européen ou extracommunautaire. Ces trois catégories d'étudiants sont exonérées des droits différenciés.

En définitive, nous avons assez peu d'étudiants concernés par les droits différenciés. Pour le bilan de l'année 2023-2024, nous avons une dizaine d'étudiants assujettis aux droits différenciés. Pour cette année, nous avons mis en place une commission de remise tarifaire qui peut être regroupée à la demande des étudiants sollicitant une remise de leurs droits. Tous ces étudiants ont demandé une remise tarifaire à la commission. Elle a été accordée sauf dans un cas. Finalement, la personne s'est désistée. Je précise qu'elle ne s'est pas désistée à cause du refus d'exonération de la commission, mais pour d'autres raisons.

Pour l'année 2024-2025, nous proposons d'appliquer de manière exhaustive les droits différenciés pour l'ensemble des parcours de master, avec la possibilité donnée aux étudiants de solliciter, avant l'entrée en formation, une commission de remise tarifaire. Au regard de la situation des étudiants et à l'appui d'un dossier qu'ils doivent monter, elle peut décider d'exonérer, en tout ou partie, ces étudiants de leur coût de formation ou de leurs droits différenciés.

Nous avons eu beaucoup d'étudiants en provenance du Liban qui ont fait une demande de remise tarifaire. La commission de remise tarifaire, composée du secrétaire général, de la direction des études, de la direction des relations internationales, de représentants des équipes pédagogiques et de l'agence comptable, a décidé de plus automatiser la remise des droits différenciés pour les étudiants libanais ou ukrainiens qui en feront la demande. J'ai rajouté une astérisque dans le document pour expliquer que l'exonération pourrait être automatique pour les étudiants libanais ou ukrainiens qui font la demande avant leur entrée en formation.

Je propose que ces éléments soient intégrés, pour la prochaine fois, à la politique tarifaire de l'école qui est votée par les instances à la fin du printemps ou au début de l'été. Maintenant que le dispositif est mis en place, je pense que nous pouvons intégrer toutes ces informations et ces règles dans la politique tarifaire votée à l'été.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour tout ce travail. Avez-vous des questions ?

Mme PLOUZENNEC. – J'ai une question annexe au regard des droits différenciés. Elle porte sur la commission permettant d'étudier les demandes. Dans la note transmise, il est précisé que la commission statue sur la remise tarifaire si la demande arrive avant l'entrée en formation. Il est écrit : « Elle statuera avec une remise gracieuse, avec avis préalable de l'agent comptable de l'établissement, si la demande parvient au service après l'entrée en formation. » Pourquoi est-ce rédigé en mettant en avant cet avis préalable de l'agent comptable ? Cela m'interroge sur son rôle, alors que nous parlons de la gestion de nos étudiants. Est-ce un avis sur une opportunité de l'école d'accueillir ou pas des gens ? Je voudrais bien avoir une explication sur cette formulation dans la note.

M. LEGUERINEL. – Avant l'entrée en formation, nous n'avons pas de conventionnement avec l'étudiant. Dans ces cas-là, l'agence comptable est présente dans la commission, mais elle n'a pas de rôle à jouer. C'est bien elle qui l'a précisé. L'agence comptable est présente pour information, sans intervenir. C'est une étude des dossiers par les équipes pédagogiques et la direction de l'école. Réglementairement, une fois que la convention est signée, que l'entrée en formation est faite, nous ne pouvons plus accorder de remise tarifaire à un étudiant. Dans ces cas-là, la dénomination change et nous parlons de remise gracieuse, puisque la personne a signé pour payer une somme qu'elle n'est plus en mesure de payer. À l'appui d'un dossier transmis à la direction de l'école, avec un avis obligatoire de l'agence comptable, une remise gracieuse peut être accordée. Nous sommes dans deux cas différents. Il y a une opportunité dans laquelle l'agence comptable n'intervient pas avant l'entrée en formation. Nous avons un processus de difficulté de paiement, après l'entrée en formation, qui nécessite un avis préalable de l'agence comptable.

Mme PLOUZENNEC. – C'est très clair. Merci beaucoup.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ce troisième et dernier point sur lequel nous devons donner un avis.

Mme RICHARD. – C'est la même procédure que pour tout autre abandon de dette. C'est de l'argent public, donc nous ne pouvons pas abandonner une dette sans que l'agent comptable ait donné son avis. Ensuite, je suis libre de ne pas le suivre. Nous pouvons être dans une situation où un certain nombre d'éléments ne sont pas réunis pour que l'agent comptable soit confortable pour donner un avis positif. Néanmoins, compte tenu de l'avis de la commission, je propose la remise de la dette en question. Cependant, ce n'est plus la procédure décrite par Pierre tout à l'heure de quelque chose intervenant avant le moment où la personne a constitué sa dette.

M. PACCAUD. – Merci pour ces précisions. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Madame la Directrice. Pour notre part, nous devons donner notre avis sur trois points. Avons-nous assez d'éléments pour chacun des trois points ? Je vous propose de voter sur les modalités de contrôle des connaissances, le point 1 de ce point de l'ordre du jour. Qui s'abstient ?

Mme SOVRANO. – Il y a des procurations. En avons-nous fait état ou pas du tout ?

M. PACCAUD. – J'en reçois régulièrement.

Mme SOVRANO. – C'est juste pour les votes. Faisons-nous état des procurations par rapport au vote ?

M. LOUAZEL. – Nous avons des procurations.

M. PACCAUD. – Elles correspondent à la liste que je possède. En connaissance de ces procurations, qui s'abstient pour le point 1 ? Qui s'oppose ?

Les modalités de contrôle des connaissances du Mastère spécialisé ingénierie et management des technologies de santé (IMTS) pour l'année 2024 sont acceptés à la majorité, avec 2 abstentions.

Pour le point 2, qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

Le calendrier, les capacités d'accueil et les modalités de candidature en M1 (mentions santé publique, administration de la santé et MPH) pour l'année universitaire 2024-2025 sont acceptés à l'unanimité.

Pour le point 3, qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

Les critères d'exonération dans le cadre de l'application des droits d'inscription différenciés pour l'année universitaire 2024-2025 sont acceptés à l'unanimité.

4. Focus sur les taux de réussite des étudiants sur l'année universitaire 2022-2023 : master et doctorat (diplômés)

M. LEGUERINEL. – Pour les modalités de contrôle des connaissances, si j'ai de nouveaux éléments dans la matinée, je les transmettrai au Conseil des formations, avec les deux éléments mentionnés.

Le dernier point est uniquement une information. Ce sont des informations que nous essaierons de vous transmettre plus régulièrement. En premier, c'est le taux de diplômés de nos masters et mastères spécialisés 2022-2023. Pour les parcours de M1, ce sont des taux de réussite en 1^{re} année, puisqu'il n'y a pas de diplôme. Vous avez le tableau de l'ensemble des effectifs et des personnes ayant obtenu soit leur année soit leur diplôme, en juillet ou septembre 2023. Notre idée est de vous proposer ce tableau chaque année, pour voir les évolutions à l'EHESP.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des objectifs poursuivis en matière de certification de ces différents enseignements ?

M. LOUAZEL. – Il n'y a pas d'objectif de certification. Les chiffres sont parfois trompeurs. Pour un certain nombre de non-diplômés, il s'agit de report de soutenance de mémoire. Donc, ils ne sont pas diplômés dans l'année. Pour le mastère spécialisé dont je m'occupe, le taux sera plus élevé, mais nous attendons encore des soutenances de mémoire qui auront lieu dans 15 jours. Cela peut expliquer des chiffres, mais nous ne fixons pas un seuil par rapport à cela. Ce n'est pas notre politique.

M. LEGUERINEL. – Pour le mastère spécialisé Manager en santé, nous attendons encore des chiffres, car son année universitaire peut aller jusqu'au 31 décembre de l'année n+1. Cela explique la présence d'un pourcentage provisoire. À l'issue du mois de décembre, nous aurons la promotion complète et les effectifs réels de diplôme.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup.

Mme PETKOVIC. – Pour le MPH 2, 53 étudiants ont validé. Comme l'a souligné Michel, c'étaient des soutenances tardives en septembre. C'est peut-être pour cela qu'elles n'ont pas été prises en compte.

M. PACCAUD. – Merci pour cette précision.

Actualités de l'EHESP

Mme RICHARD. – Excusez-moi de ne pas avoir été présente au début de ce CF, mais il y a une activité débordante à l'école aujourd'hui. Nous avons deux journées interdisciplinaires, une table ronde ce soir, le Conseil des formations. J'ai essayé de sauter d'un évènement à l'autre.

Pour commencer, je souhaite la bienvenue à nos nouveaux élus étudiants, Iris ROBIDOU, étudiante en master, et Anja TODOROVIC, doctorante. Bienvenue à elles comme membres du Conseil.

Il y a une modification de la représentation de la DRH du secrétariat général des ministères sociaux. Madame Stéphanie RENAUD est partie. Madame Adeline ROUZIER-DEROUBAIX est peut-être parmi nous comme invitée, parce que nous attendons l'arrêté de nomination. Nous serons très heureux de travailler avec vous.

Je fais un point sur les recrutements à venir. Deux recrutements, dont la définition est bien avancée, avec quelques ajustements possibles, seront peut-être faits demain au cours du Conseil scientifique. Nous avons un recrutement d'un professeur des universités en sciences de gestion, avec un rattachement à l'institut du management et à l'unité Arènes (ERL RSMS Inserm). Compte tenu de l'activité de notre école, nous avons la particularité d'être peu pourvus en collègues en sciences de gestion. Nous avons une seule collègue PR, titulaire d'une HDR en sciences de gestion. Alors que c'est un domaine dans lequel nous avons des besoins d'encadrement de recherche importants. Nous publierons un poste dans ce domaine. Il y aura peut-être une ouverture vers plusieurs sections CNU. Nous en discuterons demain, car si nous n'avons pas de collègues en sciences de gestion, la raison est que le vivier n'est pas immense. Il y a assez peu d'étudiants en doctorat dans ces filières. La concurrence dans ces recrutements est importante avec de nombreuses opportunités dans le privé et dans l'enseignement supérieur privé. Comme c'est super de travailler avec l'EHESP, nous trouverons sûrement quelqu'un.

Un second recrutement de professeur des universités est envisagé pour muscler notre activité en données de santé. L'affectation se fera sur le pôle parisien dans le cadre de notre insertion dans Paris Santé Campus. Nous ouvrirons sur trois sections de CNU : informatique, mathématiques appliquées, ingénierie des sciences des données. Nous resterons ouverts sur l'affectation recherche, pour recruter soit une personne avec un profil très technique de traitement des données, soit une personne avec un profil plus dans l'utilisation des données de santé.

Un recrutement, dont la fiche de poste va bientôt circuler, se fera pour le centre interdisciplinaire de santé mondiale dans le cadre d'une chaire. Ce sera un contrat à durée déterminée de 3 ans qui se transformera en contrat à durée indéterminée si tout se passe bien. Ce recrutement peut se faire grâce au financement obtenu dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'Université de Rennes. C'est une illustration de la façon dont l'EPE apporte des moyens à l'EHESP. Nous n'aurions pas eu ce financement dans un autre contexte.

Nous finalisons le profil d'un autre recrutement. Cela sera en droit de la santé. Nous avons eu des discussions assez larges pour savoir si c'était plutôt un poste d'enseignement-chercheur ou un poste d'enseignant-expert. La question s'est posée de savoir si ce serait deux postes à mi-temps d'enseignants experts, afin de recruter des personnes ayant une activité professionnelle. Cela fera l'objet d'une discussion au Conseil scientifique. Cela ne se fera pas forcément dans le même délai que le recrutement des deux professeurs d'université. Ces deux derniers postes obéissent à des procédures habituelles de recrutement dans l'enseignement supérieur (procédure Galaxie)

Avez-vous des questions au sujet de ces recrutements ?

M. PACCAUD. – En France, utilise-t-on ces dispositifs de nomination de pré-titularisation conditionnelle, de « tenure track », comme cela se fait aux États-Unis ? Tout à l'heure, vous avez mentionné le passage des gens engagés comme professeur puis confirmés, dans un deuxième temps. Est-ce que cela s'appelle « tenure track » ?

Mme RICHARD. – Cela ne s'appelle pas « tenure track » et ce n'est pas la procédure habituelle de recrutement dans l'enseignement supérieur. Un certain nombre de procédures ont été mises en place comme les chaires de professeur junior ou la chaire obtenue dans le cadre du COMP pour le centre interdisciplinaire de santé mondiale. Ce sont des dispositifs cousins du dispositif de « tenure track ».

M. PACCAUD. – D'accord, merci. S'il n'y a pas d'autres questions sur cette partie, nous pouvons passer à la suivante.

Mme RICHARD. – La préparation de notre contrat d'objectifs et de performance 2024-2027 sera encore retardée de quelques mois. Nous devrions le présenter aux instances en mars. Nous attendons le rapport des deux inspections qui devraient nous parvenir dans les jours qui viennent. La version définitive devrait être finalisée en janvier ou février. Je croise les doigts, je vous propose tous d'en faire autant, pour que cette procédure arrive à son terme et stabiliser un COP aux instances de mars. Ainsi, nous pourrions commencer à travailler sur notre projet stratégique d'établissement. Le retard n'est pas de notre fait et nous n'avons pas la maîtrise du calendrier.

Pour le site parisien, une réunion s'est tenue avec un aménageur, la semaine dernière, pour avancer sur la configuration des bureaux. Nous avons des confirmations de bonnes nouvelles. Du fait de notre bail, nous avons bien accès à l'ensemble des petites salles de réunion du bâtiment. À ma connaissance, elles ne sont pas très occupées. Chaque fois que j'y suis passé, il y en avait plusieurs disponibles. Notre bail comprend bien les 84 m² de bureau, dont nous avons fréquemment parlé, la salle d'enseignement du rez-de-chaussée, l'accès à des espaces communs, dont l'accès à des salles de réunion sur réservation.

Des travaux sont en cours, sous le pilotage de Michel Louazel, pour l'accueil du Master of Public Health à Rennes, à partir de septembre. Nous avons la confirmation de l'Université Sorbonne Paris Nord que le M2 pourra y être hébergé jusqu'en janvier 2025. Nous serons dans la situation la plus confortable possible pour les étudiants. Aucun étudiant n'aura vu déménager son lieu d'enseignement en cours de MPH. Ceux qui rentrent en septembre prochain le font à Rennes. Ceux qui sont rentrés en septembre dernier font la totalité de leur cursus dans les locaux de Paris Nord. La solution la plus confortable n'est pas la moins chère. Cela conduit à maintenir deux baux à Paris pendant toute l'année 2024.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir à nouveau Sylvie RETAILLEAU à Rennes, les 23 et 24 novembre derniers. J'étais absente, parce que j'étais à la réunion du réseau des écoles de service public à Villeurbanne, mais, Michel, veux-tu en dire un mot ?

M. LOUAZEL. – C'était une rencontre intéressante. Il y a eu un temps d'échanges important avec différents étudiants et apprenants de l'Université de Rennes. Nous étions accompagnés d'une élève attachée d'administration hospitalière, issue de notre classe Prépa Talents. C'était un des thèmes que nous voulions mettre en avant. Ces échanges donnaient à voir la mise en place de cet établissement public expérimental. Nous avons eu un échange autour des différents projets de cet EPE avec les directions des établissements concernés. La ministre connaît bien ce dossier et le soutient.

Mme RICHARD. – J'ai signé avec le bureau des étudiants et l'association des étudiants en master la charte d'engagement LGBTQIA+ pour l'enseignement supérieur, promue par l'association l'Autre Cercle. Cela concerne la promotion de la politique d'égalité dans différents champs, dont celui de l'enseignement supérieur. Je suis assez fière de cela. Cela ajoute une brique supplémentaire à notre politique d'égalité et diversité. Elle commence à être présentable. Il est probable qu'un label soit développé dans un deuxième temps. Cela a permis de faire la photo « Tous en orange », qui circule sur les réseaux sociaux, et de clore la semaine de la diversité organisée par l'équipe de la direction des études.

Mme ROUZIER-DEROUBAIX. – C'est une très bonne nouvelle. De notre côté, nous sommes en discussion avec Madame TRIPON pour resigner la charte plus générale avec l'Autre Cercle. Elle fait des interventions dans nos Codir.

Mme RICHARD. – Merci beaucoup. Un collègue, inspecteur du travail, était présent. Il représente une association de personnes LGBT pour les ministères sociaux.

Mme ROUZIER-DEROUBAIX. – Oui, diversité sociale. Ils interviennent en binôme. Nous avons aussi une convention avec eux.

Mme RICHARD. – Aujourd'hui, nous accueillons les journées de santé – environnement. Elles sont axées sur le changement climatique et la santé environnementale. Pendant ce temps-là, Michel a eu le plaisir d'accueillir le colloque pour les médecins de l'Éducation nationale et les psychologues de l'Éducation nationale. Est-ce cela, Michel ?

M. LOUAZEL. – Et les conseillers principaux d'éducation.

Mme RICHARD. – Le colloque porte sur les violences intrafamiliales.

Ce soir est organisé, par la promotion M1 du master de santé publique, une table ronde sur l'égalité des chances. Il se passe des choses à l'école. Certains mois sont plus chargés que d'autres, et aujourd'hui plus particulièrement.

Je suis arrivée à la fin des actualités de l'école.

M. PACCAUD. – Il n'y a pas de remarque. Félicitations à toute l'école, et en particulier à sa direction pour la conduite de tous ces travaux.

Mme RICHARD. – La direction se contente de dire trois mots. Ce sont les collègues qui font le travail.

M. PACCAUD. – C'est toute l'élégance de la direction qui parle.

Programme PACTE :

Un document est présenté.

1. Présentation du « nouveau » certificat du programme ANIME

M. BATAILLON. – Bonjour à toutes et à tous. Le diplôme d'établissement a déjà été validé par les instances de l'école. Il s'inscrit dans le cadre du dispositif PACTE. Ils concernent les responsables de dispositif d'appui à la coordination des parcours complexes. La diapositive vous résume les différents volets du dispositif PACTE. Historiquement, le premier volet concernait les maisons de santé pour les professionnels, les communautés territoriales de santé et les centres de santé. Cela visait les coordinateurs responsables opérationnels de ces structures d'exercice coordonné, en partenariat, au niveau national, avec le ministère et les fédérations professionnelles concernées, et au niveau régional, avec les ARS et leurs partenaires régionaux (unions régionales de professionnels de santé, fédérations régionales de maison de santé, etc.).

Nous avons mis en place un deuxième volet de PACTE, qui concerne les responsables de dispositifs d'appui à la coordination. Ce diplôme d'établissement était composé de deux certificats. Un premier certificat « Prise de fonction ». Ce matin, nous vous présenterons le deuxième certificat sur la thématique « Accompagnement au changement ». Ce diplôme d'établissement est porté par Éliane ABRAHAM, qui n'a pas pu être disponible ce matin, et Marylène PLOUZENNEC, présente parmi nous. Les séminaires de formation sont organisés au niveau national, et non au niveau régional, comme pour les soins primaires. D'emblée, nous avons embarqué les ARS comme participants. C'est une formation croisée, commune, entre les responsables de DAC et les chargés de mission, chargés de projet, ARS.

Un troisième volet vous sera présenté juste après. Il est porté par Marick FEVRE et il concerne les coordonnateurs de contrats locaux de santé.

Voilà pour le cadre général.

Nous avons un rappel du premier certificat. Nous en sommes à la 4^e promotion. Je parle sous le contrôle de Marylène.

Mme PLOUZENNEC. – C'est cela. Depuis 2021, au moment de l'ouverture de la formation, nous terminons la 4^e promotion. La 5^e arrive en janvier prochain. Nous avons déjà procédé à la sélection des candidats. Avec la 4^e promotion, nous avons formé 160 personnes, ARS et DAC.

M. BATAILLON. – Nous avons rappelé les principaux objectifs de ce certificat. Il a été construit avec le ministère, qui porte cette réforme des dispositifs d'appui à la coordination, et la fédération nationale, qui regroupe l'ensemble de ces dispositifs d'appui à la coordination.

Pour ce premier certificat, la formation est assez importante. Elle dure plus de 10 jours, avec 8 heures de webinaire, des ressources d'e-learning mises à disposition à hauteur de 30 heures de consultation. Les séminaires présentiels sont organisés en général à Rennes.

Le nouveau certificat a été construit par une petite équipe pédagogique. Éliane ABRAHAM est responsable de ce volet. Par ailleurs, elle est médecin gériatre à Nancy et responsable d'un dispositif d'appui à la coordination. Gatien BEAUMONT est enseignant à l'IAE de Nancy. Il est spécialisé dans des sujets médico-sociaux et accompagnements au changement. Corinne GRENIER est enseignante-chercheuse à Kedge Business School dans la région PACA. Elle est spécialisée dans des sujets sur le parcours, l'accompagnement au changement, organisation territoriale, gouvernance. Laetitia LAUDE est enseignante-chercheuse à l'EHESP, spécialisée en management et en leadership. Marylène PLOUZENNEC coordonne avec Éliane ce programme. Gaëlle QUINTIN est une collaboratrice de la DDFC. François-Xavier SCHWEYER est enseignant à l'EHESP. C'est un sociologue qui a beaucoup travaillé sur les sujets de soins primaires et les fonctions de coordination.

Nous gardons l'idée d'un format hybride. Dans un premier temps, nous l'organisons en présentiel de façon à tester et consolider les séquences pédagogiques que nous avons imaginées, sur une durée de 9,5 jours. Il y a des regroupements à Rennes ou à Paris. Nous essaierons d'exploiter autant que possible le potentiel du nouveau site parisien.

Les promotions sont d'environ 35 personnes. La première promotion sera plus petite, puisque nous accueillerons une vingtaine de participants pour tester ce certificat. Il s'adresse toujours aux ARS comme aux responsables de dispositif d'appui à la coordination.

À travers ce certificat, nous abordons cinq grandes questions. Nous avons pris les questions que les cibles se posent concrètement dans leurs fonctions :

- Construire sa légitimité. Les changements étant la condition à l'amélioration des parcours de santé. Comment répondre à la question de la légitimité ?
- Être un acteur équilibré. Face à l'immensité des défis, beaucoup d'acteurs de terrain se découragent, se sentent dépassés, ne se sentent pas à la hauteur. Nous travaillons cette question avec eux pour leur apporter des clés de compréhension, ainsi que des outils et des méthodes.
- Élaborer des partenariats sur le territoire. Cela renvoie à l'enjeu de gouvernance qui est souvent un point critique dans la mise en œuvre de ces dynamiques de transformation. Comment décrypter ces jeux d'acteur ? Comment organiser des alliances stratégiques ? Comment embarquer les partenaires qui n'ont pas toujours des intérêts convergents autour de ces questions ?
- Construire son modèle d'intervention. Comment mettre de la cohérence dans une succession et une addition de réformes ? Elles s'imposent dans les territoires. Elles ne sont pas toujours articulées entre elles. Au mieux, elles suscitent des interrogations. Au pire, du désarroi ou du découragement. Comment arrive-t-on à déconstruire ces réformes pour organiser leur cohérence et leur intégration dans le projet territorial ?

- Mobiliser les leviers stratégiques de conduite du changement. Sur la base de ces quatre premières séquences, comment réorganisons-nous l'ensemble des outils et des méthodes dans une stratégie territoriale d'accompagnement au changement ? Ce sont des enseignements habituels d'accompagnement au changement.

Nous rappelons quelques principes pédagogiques qui ont permis d'organiser ce programme de formation. Nous avons essayé de trouver un séquençement logique à partir des questions que les cibles se posent. À chaque fois, il y a une combinaison d'apport théorique, d'exercices pratiques, de partage d'expériences et des échanges avec les partenaires institutionnels.

Je suis arrivé au bout de la présentation.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette présentation très intéressante. Y a-t-il des compléments sur ce premier point ? Des questions ? Ce n'est pas le cas.

2. Création du diplôme d'établissement PACTE (Contrats locaux de santé/3^e volet de PACTE)

M. BATAILLON. – Je laisse la parole à Marick FEVRE, responsable de ce volet de PACTE.

Mme FEVRE. – Bonjour à tous. Je reprends le schéma présenté par Rémy. Le diplôme d'État s'adresse aux coordonnateurs de CLS, ainsi qu'à d'autres acteurs, dont les élus.

PACTE cible trois profils. Bien sûr, cela s'adresse aux professionnels en exercice : coordonnateurs, coordonnatrices de CLS. Ils ne portent pas toujours ce nom. Des fois, ce sont des animateurs ou des chargés de mission. Cette demande est forte. Il s'agit d'un continuum avec la présentation précédente. Nous formons les agents des ARS ou les référents régionaux CLS, ainsi que les chargés de mission dans les directions départementales. Les ARS nous demandent que cette formation puisse s'adresser aux élus locaux.

Cette offre est élaborée en concertation avec les ARS qui financent le dispositif (Bretagne, Île-de-France, Grand Est, PACA, Occitanie, Centre-Val de Loire, Guyane, Réunion), et aussi avec mes représentants des partenaires régionaux type Ireps (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé). À la différence des autres PACTE, PACTE CLS n'a pas de formateurs relais formés par l'école. Des acteurs locaux étaient déjà présents depuis de nombreuses années. Ce sont des experts reconnus de ces questions et des partenaires régionaux des ARS. L'objectif est d'avoir une formation régionale mise en œuvre par des experts régionaux reconnus sur le terrain, avec lesquels l'EHESP conventionne.

Je passe aux principes de la formation. C'est un outillage théorique et pratique, avec une expertise multi-niveau : les enseignants-chercheurs de l'école, les ARS, les élus, notamment Elus Santé Publique Territoires, et des professionnels de terrain aguerris.

Cette formation doit permettre aux professionnels de se positionner au sein de la collectivité comme coordonnateur ou coordonnatrice, d'organiser la mise en œuvre du projet de santé au sein de la collectivité territoriale, et d'inscrire ce projet de santé dans une démarche d'amélioration de la santé des populations et de réduction des inégalités sociales de santé.

Nous passons à l'objectif pédagogique visé. Il est prévu que ces professionnels sachent décrire un CLS et comment il s'inscrit dans les politiques publiques de santé et le référentiel de compétences afférent à ces missions. La particularité du CLS est qu'il est organisé par trois textes législatifs : le texte de création, lors de la loi HPST de 2009, la loi de modernisation de 2016 et la loi des « 3 S » de 2022, qui vient renforcer sur la partie santé – environnement. Il n'y a pas de référentiel national de compétences. Finalement, cette formation contribue à structurer le territoire et à amener des échanges sur la manière d'harmoniser ce référentiel de compétences. Ce sont des notions fondamentales de santé publique appliquées à un CLS.

Le PACTE CLS est constitué de deux parcours de formation hybrides : un parcours diplômant et un parcours d'e-learning accompagné d'une formation régionale mise en œuvre par les partenaires locaux.

La formation est prise en charge par l'ARS, sauf les frais de déplacement qui reviennent à la part employeur, en l'occurrence les collectivités locales.

Le parcours e-learning a une attestation de suivi à la fin de chaque module avec 80 % de réussite au quizz de contrôle de connaissances, ainsi que le dépôt d'un ou plusieurs travaux individuels.

La diplomation sera l'attestation de suivi des 6 modules (4 modules socles et 2 modules d'approfondissement au choix), ainsi que les attestations de suivi et la soutenance d'un mémoire d'explicitation d'une situation professionnelle devant un jury, composé d'un membre de l'EHESP et des représentants des partenaires locaux.

Cette formation représente un gros volume d'heures. Nous avons identifié des temps en présentiel, à distance, et en temps individuel. La particularité de PACTE CLS est une inscription au fil de l'eau. Ce n'est pas un format d'année universitaire. La formation est ouverte depuis le 20 novembre 2023. Nous avons un engagement de fournir une formation jusqu'en décembre 2025. L'objectif est d'ouvrir aux autres ARS et de continuer PACTE. Nous avons 70 inscrits dans PACTE CLS. 4 ARS seulement nous ont fourni les inscriptions. Les autres nous les fourniront plus tard. Cela augure d'une très bonne fréquentation dans ce diplôme d'État.

Ce projet comporte une équipe pédagogique dont j'en assure le pilotage. Audrey BOBEUF est gestionnaire de formation et elle m'assiste sur cette partie. Un comité pédagogique a été mis en place. Il est composé des représentants des territoires engagés.

Dans les spécificités de PACTE CLS, nous avons déjà réfléchi aux modules d'approfondissement. Les premiers concernent l'approfondissement de la méthodologie de projet en santé. Nous les souhaitons communs aux CPTS et aux CLS. Nous commençons à travailler avec les collègues de PACTE CPTS pour que les formations soient communes. Il y aura des temps communs sur les territoires pour que les acteurs, amenés à travailler ensemble, soient formés ensemble. C'est un axe fort en santé publique d'avoir une culture commune.

Pour les modules santé environnement et les modules santé mentale, il est prévu de faire appel aux expertises des enseignants-chercheurs de l'EHESP.

Au programme de 2025, sont déjà installées des relations avec les associations nationales d'élus (Association des maires de France, association des intercommunalités, associations Élus, santé publique & territoire) et le réseau français des villes-santés OMS. Le but est de construire une formation, composée d'un ou plusieurs modules, articulés autour d'un intitulé provisoire « Connaître et comprendre les enjeux de territorialisation de la santé pour agir en faveur des besoins de santé des populations ».

Nous réfléchissons, avec le ministère et les ARS, à un module de formation spécifique pour les ARS sur la façon d'accompagner ces dispositifs et ces enjeux de territorialisation de la santé, en faveur des besoins de santé des populations.

M. PACCAUD. – Merci pour cette présentation. Cela donne envie de s'y inscrire. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. SALAMEH. – Bonjour à toutes et à tous. Merci pour cette présentation. L'EHESP peut jouer un rôle important dans la transformation de l'offre. Étant élève D3S et en stage à l'ARS il y a peu de temps, je pense qu'il est important de former les professionnels dans l'accompagnement des usagers. Quel est le public visé pour ce type de formation PACTE CLS, en général ?

Mme FEVRE. – Les coordonnateurs. Parfois, ils s'appellent chargés de mission ou animateurs. Il y a une forte demande des ARS. Nous avons déjà des ARS inscrites, qui ne bénéficient pas de la partie diplômante, mais de la partie e-learning, présentiel.

Mme SOVRANO. – Est-ce un diplôme d'État ou un diplôme d'établissement ? J'ai cru entendre diplôme d'État.

Mme FEVRE. – Ma langue a fourché ou j'ai fait un raccourci. C'est un diplôme d'établissement.

Mme PLOUZENNEC. – J'ai une question sur les profils des agents ARS inscrits à ta formation. Est-ce que sont les mêmes profils que les nôtres ? Nous avons plutôt des IASS. Est-ce la même chose pour PACTE CLS ?

Mme FEVRE. – Nous avons des profils de chargé de mission en direction départementale. Pour l'outre-mer, la référente régionale a demandé de suivre également la formation diplômante.

M. BATAILLON. – J'imagine qu'il y a des IASS dans le lot.

Mme FEVRE. – Je ne sais pas, parce qu'Audrey n'est pas là, et elle a le fichier Excel. J'essayais de répondre autrement.

Mme PLOUZENNEC. – Nous avons eu des échanges avec la responsable de la filière IASS. Nous avons des IASS en FAE qui se sont inscrits à notre formation. Je voulais savoir s'il était possible de faire un lien avec la filière des IASS. Nous pouvons faire un lien sur les ressources pour nous alimenter les uns les autres. C'est une piste à travailler plus tard.

Mme FEVRE. – Nous ferons le point lundi avec Audrey pour approfondir la question.

Madame ORTMANS. – Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai des demandes de médecins dans les ARS. Ils souhaitent se former à la partie santé mentale en particulier. Pouvons-nous faire du lien pour ces demandes ?

Mme FEVRE. – Je ne vois pas pourquoi cela ne profiterait pas aux médecins des ARS.

Madame ORTMANS. – Pourras-tu m'envoyer la documentation pour que je puisse faire le lien avec mes collègues ?

Mme FEVRE. – Nous faisons le point la semaine prochaine. Le module santé mentale n'est pas terminé. Nous avons encore le temps de le travailler ensemble.

Madame ORTMANS. – Un collègue voulait participer comme formateur. Pourrions-nous aussi faire le point là-dessus ?

Mme FEVRE. – Oui.

M. PACCAUD. – Sommes-nous au bout de ce point ?

M. SALAMEH. – Je souhaite rebondir sur la question de Marylène. Est-ce que ce type de formation pourrait concerner les IASS en formation initiale ? Avec nos collègues, lors de nos stages en ARS, nous avons constaté qu'il y aurait de moins en moins d'IASS et de plus en plus de chargés de mission travaillant sur ces sujets. Quelle est la stratégie de l'EHESP à ce niveau ?

M. BATAILLON. – À chaque fois que c'est possible, nous cherchons à mutualiser, capitaliser sur la formation continue qui alimente des séquences en formation initiale. Avec les responsables des filières, il s'agit de voir comment cette articulation et cette contribution de la formation continue à la formation initiale s'organisent.

M. LOUAZEL. – Il y a beaucoup de propositions avec des modalités pédagogiques assez souples dans le cadre de l'offre de formation continue. Un des chantiers à venir est le sujet de l'individualisation des parcours. Demain, nous pouvons imaginer que dans nos maquettes nous

puissions prévoir des parcours différenciés dans la limite des places disponibles. Nous pouvons penser à un élargissement de notre offre de formation initiale s'appuyant sur la formation continue.

M. PACCAUD. – Merci pour ces compléments. Nous passons au vote. Pour le premier vote, qui s'abstient ?

Le nouveau certificat du programme ANIME est adopté à la majorité, avec 3 abstentions.

Pour le deuxième vote, qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

La création d'un diplôme d'établissement PACTE est adoptée à la majorité, avec 3 abstentions.

Les deux programmes sont adoptés.

Création d'un parcours M2 sciences de données en santé publique (master mention mathématiques appliquées, statistique) en co-accréditation avec l'Université de Rennes, l'Université Rennes 2, l'Institut Agro et l'ENSAI

Un document est présenté

Mme BAYAT-MAKOEI. – Bonjour. J'ai le plaisir de vous présenter notre projet de création d'un parcours de Science de Données en Santé Publique rattaché au master MAS (mathématiques appliquées, statistiques).

L'objectif de ce parcours est de former des professionnels aptes à concevoir et mettre en œuvre des méthodes et outils issus de l'ingénierie et des sciences des données spécifiquement pour le secteur de la santé publique.

Pour réaliser ces fonctions, il est nécessaire de posséder une base solide en mathématiques et en informatique, ainsi que des compétences spécifiques dans le domaine de la santé.

Que feront les diplômés de ce parcours ? Ils peuvent occuper des postes de Data Scientist spécialisé en santé publique, ingénieur en data science pour la santé, analyste de données médicales, chargé d'études et d'analyses en santé publique, consultant en data science appliquée à la santé, ingénieur support pour les épidémiologistes. Bien évidemment, ils peuvent continuer en doctorat par la suite.

Où trouvons-nous les postes ? Il y a des postes dans les établissements de santé, notamment dans les centres de données cliniques, dans les départements d'informations médicales, dans les départements de santé publique. Il y a des postes au sein des équipes de recherche, dans les agences, nationales ou internationales, dans les ARS, dans les observatoires régionaux de santé, et dans les entreprises, telles que les laboratoires pharmaceutiques ou les bureaux d'études.

Nous avons essayé de faire quatre blocs de compétences à partir de ce que nous imaginons au sein de ce parcours :

— Analyser et définir les problématiques. À la fin de ce parcours, les étudiants seront capables de reconnaître les problématiques de santé et de proposer des méthodes en sciences de données adaptées pour y répondre. Ils maîtriseront les principes de gouvernance des données, les cadres réglementaires et la mise en application des principes de l'Open Data.

— Gérer et analyser les données. Les étudiants maîtriseront les activités d'ingénierie des données : collecter, intégrer et préparer les données pour l'analyse (techniques adaptées, la qualité et la fiabilité des données). Ils seront capables de mener les analyses exploratoires des données afin d'identifier les tendances, les corrélations et les anomalies dans les données de santé.

— Développer et déployer les modèles d'intelligence artificielle. Concevoir, élaborer et évaluer des modèles basés sur le machine learning et le deep learning. Mettre en pratique et déployer

ces modèles dans des situations concrètes, tout en les adaptant aux exigences opérationnelles, et en garantissant leur performance et leur fiabilité.

— Travailler en équipe agile. Il s'agit des professionnels qui travailleront au sein des équipes pluridisciplinaires. Collaborer en équipe et appliquer les méthodes d'agilité, pour travailler efficacement en groupe et s'adapter rapidement aux changements.

Comment imaginons-nous cette articulation avec les autres parcours du master ? Il y aura un tronc commun avec le parcours Science des Données, Statistique et Économétrie. Cela porte sur les méthodes utilisées en data science (Machine learning, deep learning, traitement de langage naturel, modèles de données spatiales et temporelles), les bases en ingénierie des données. Ensuite, il y aura des UE spécifiques pour le parcours Science des Données en Santé Publique. Ce sera la prise de décision en santé publique. Comment une prise de décision en santé publique peut-elle être faite en se basant sur l'analyse des données de santé ? Il y a aura des temps d'échanges et de cours sur les cas d'usage en santé publique. Il y aura des UE spécifiques sur les données de santé, leur source, leur gouvernance, la réglementation. Enfin, une UE spécifique sur les spécificités de l'ingénierie des données de santé.

Je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette présentation très claire. Avez-vous des questions ?

Mme THEAULT. – J'ai une question sur les partenaires de cette formation. Je représente l'EHESP à la CFVU de l'Université de Rennes. Ce parcours y sera présenté cet après-midi. La fois précédente, j'ai vu une information de l'INSA qui a un parcours d'ingénieur avec l'ENSAI, et notamment une spécialisation en données de la santé et biostatistique. Est-ce la même chose ? Sommes-nous en concurrence ?

Mme BAYAT-MAKOEI. – Nous ne sommes pas en concurrence. Le master mention MAS est une co-accréditation entre l'Université de Rennes, Rennes II, Institut Agro Rennes-Angers et l'ENSAI. Il y a déjà des formations en data science, mais il n'y a rien de spécifique pour la santé au sein de l'EPE. L'ENSAI est très intéressé par ce parcours. Je suis allée les voir pour expliquer ce projet aux futurs élèves filières qui rentreront en 3^e année en septembre prochain. Le souhait de l'ENSAI est de proposer ce parcours en double diplomation à certaines filières. Pour l'instant, il n'existe que data et méthode, et il n'y a rien de spécifique à la santé.

M. PACCAUD. – Nous pouvons procéder au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

La création d'un parcours M2 sciences de données en santé publique (master mention mathématiques appliquées, statistique) en co-accréditation avec l'Université de Rennes, l'Université Renne 2, l'institut Agro et l'ENSAI est adoptée à la majorité, avec 2 abstentions.

Co-accréditation auprès de la Conférence des grandes écoles (CGE) d'un mastère spécialisé de santé publique en partenariat avec l'École Pasteur CNAM

Un document est présenté

M. CREPEY. – Bonjour. L'École Pasteur CNAM est une création de l'Institut Pasteur et du CNAM. Ce mastère spécialisé existe depuis plus de 15 ans. Depuis sa création, il était porté par le Professeur Arnaud FONTANET. C'est une formation complète en santé publique avec une orientation forte vers la maîtrise du risque infectieux.

Il est orienté vers un public classique des mastères spécialisés. Ce sont des gens avec une formation bac + 5, dont certains sont déjà ancrés dans la vie professionnelle. Les gens peuvent avoir des expériences assez fortes dans des ONG ou dans le monde de la santé. Il y aura une vingtaine d'étudiants par promotion.

Le programme compte d'abord un tronc commun de trois mois couvrant les bases des domaines de la santé publique, comme l'épidémiologie, la biostatistique, la sécurité sanitaire, la santé globale, et les sciences humaines et sociales.

Ensuite, les étudiants se spécialisent soit en biostatistique et bio-informatique, soit en risques infectieux, soit en risque, environnement, travail, maladies chroniques, soit en conception et gestion des politiques de santé.

Enfin, ils partent en stage pour une durée de quatre à six mois.

Ce mastère se fait essentiellement à Paris, à cheval entre le CNAM et l'Institut Pasteur. Pour les étudiants en risques infectieux, le parcours intègre un passage à Rennes, où ils viennent suivre un cours d'épidémiologie de terrain IDEA, intégré dans leur formation.

Nous avons déjà une collaboration par le biais de cette intervention de trois semaines. Il y a quelques années, nous avons déjà eu une co-accréditation de ce mastère par l'EHESP. Certains parcours se faisaient à Rennes. Finalement, cela avait été abandonné par manque d'étudiants. Le seul élément subsistant était ce cours d'épidémiologie qui rencontre un certain succès auprès des étudiants du mastère.

Le Professeur FONTANET doit présenter une nouvelle maquette en vue d'une nouvelle accréditation de ce mastère pour le début 2024. Cela a été l'occasion de faire le compte des effectifs et de renouveler les intervenants de ce mastère. Beaucoup des intervenants du CNAM ou de l'Institut Pasteur vont prendre leur retraite ou l'ont déjà prise. Il y a une certaine érosion des ressources enseignantes de ce mastère. Lui-même, voyant l'heure de sa retraite arrivée dans les prochaines années, a commencé à s'inquiéter de la pérennité de sa formation. Dans ce contexte, il a souhaité se tourner vers nous afin de voir comment élargir la collaboration entre L'École CNAM Pasteur et l'EHESP. Cela signifie une augmentation de la participation des professeurs de l'EHESP à cette formation. Au fil des discussions, un projet de nouvelle maquette est monté. Les professeurs de l'EHESP auraient une part assurée de 20 à 30 % de la formation, avec des interventions dans le tronc commun, mais aussi dans les spécialisations. Ces spécialisations, en plus du cours IDEA, intègrent des cours sur la recherche clinique en pays à faibles revenus, sur le changement de comportements, sur l'épidémiologie vaccinale, et les changements environnementaux et climatiques. Dans ces thématiques, l'école a des chercheurs très pertinents et très qualifiés. Il est justifié de contribuer à ces enseignements dans le cadre de ce mastère.

Au fil de la discussion, nous sommes arrivés à la conclusion que cela aurait du sens de proposer à nouveau cette co-accréditation par l'EHESP. Les intérêts de l'École Pasteur CNAM sont de renforcer le corps enseignant dans certaines disciplines et renforcer une collaboration existant depuis de nombreuses années. Pour l'EHESP, les intérêts sont de renforcer le partenariat stratégique avec le CNAM, dont les problématiques sont proches de l'école. Cela fait quelque temps que nous cherchons à renforcer ce partenariat. Bien sûr, cela nous permet d'élargir l'offre de formation pour nos publics, d'attirer de futurs doctorants pour nos équipes de recherche. Ces publics sont de futurs professionnels très qualifiés avec des expériences très intéressantes. Ils poursuivent leur carrière assez facilement dans les différentes structures de la santé publique en France ou à l'étranger, avec beaucoup de recrutement dans les ARS ou ailleurs. Pour l'école, cela permettrait d'ouvrir des heures d'enseignement à Paris pour certains de nos enseignants parisiens. Du fait de la relocalisation du MPH à Rennes, ils se retrouvent avec très peu d'heures proches de leur lieu de travail. Pour eux, cette problématique n'est pas négligeable et ils verraient cela d'un bon œil.

Je pense avoir fait le tour des éléments à vous présenter. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. PACCAUD. – Merci, la discussion est ouverte.

M. LOUAZEL. – Merci à Pascal de cette présentation. Il a rappelé notre souhait d'un partenariat avec le CNAM. C'est une bonne illustration. Il est important d'insister sur la complémentarité. Nous ne construisons pas des dispositifs en concurrence les uns avec les autres. Il s'agit bien d'un mastère spécialisé. Donc, c'est un diplôme de la Conférence des grandes écoles. Il est plutôt centré sur le risque infectieux, mais avec des profils différents. Nous avons notre mention Santé publique, mais nous ne toucherons pas exactement le même public. Cela peut alimenter notre réseau de doctorants potentiels.

Le deuxième point est que nous avons plutôt des co-accréditations avec nos partenaires rennais, dans le cadre de la construction de l'EPE. Nous avons fait le choix d'être en partenariat avec d'autres acteurs en dehors du site rennais, mais pour des masters. Dans le cas présent, c'est un mastère spécialisé. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'aller plus loin dans le partenariat et de proposer une co-accréditation.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Je me permets une remarque qui n'appelle pas spécialement de réponse. Ces créations de nouvelles filières d'enseignement supposent d'une façon ou d'une autre une augmentation des ressources consacrées à l'enseignement. Dans des situations de budget stable, ces ressources ne peuvent pas être prises ailleurs que dans la recherche. Il faut avoir à l'esprit que chaque heure d'enseignement en plus signifie aussi du temps de recherche consacré à des activités non enseignantes qu'il faut honorer.

M. LOUAZEL. – C'est un point de vigilance que nous avons bien à l'esprit et il est important de le rappeler.

M. PACCAUD. – Nous donnons notre avis. Qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

La demande de co-accréditation par l'EHESP du Mastère spécialisé en santé publique de l'École Pasteur CNAM est adoptée à l'unanimité.

Rentrée 2024 des nouvelles promotions d'élèves fonctionnaires (FPH et FPE) : effectifs attendus, séminaire commun de santé publique (SCSP), ateliers du SCSP et évolutions du tronc commun de formation de la haute fonction publique

Un document est présenté

M. LOUAZEL. – Je vous dis un mot de la rentrée « filières ». Les élèves fonctionnaires rentrent au mois de janvier. Cette année, la configuration a été un peu différente puisque nous n'accueillerons pas de médecins-inspecteurs, de pharmaciens-inspecteurs et d'ingénieurs d'études sanitaires. Les autres filières seront bien présentes à l'école. Nous avons essayé de retravailler ce temps spécifique, ce premier mois de rentrée, en tenant compte des retours, des évaluations réalisées par les élèves des années précédentes.

Parmi les nouveautés, il y a une meilleure articulation des temps filières et des temps interfilières. Nous voulions mettre en avant cet intérêt d'avoir tous nos élèves fonctionnaires en même temps. Donc, de travailler cette interfiliarité, faire se rencontrer les différentes professions qui auront à exercer ensemble demain. Une remarque juste nous a été faite : « On nous demande de travailler en interfiliarité, alors que nous ne connaissons pas nos collègues de la filière. Donnez-nous des temps pour que nous fassions connaissance entre nous. » La première nouveauté est de mieux articuler ces temps-là.

La deuxième nouveauté est liée au calendrier. Nous avons fait le choix de rentrée physiquement à l'école le 8 janvier. Cela nous paraissait compliqué de faire venir tout le monde dès le 3 janvier. À cette date-là, nous aurons un temps d'accueil en distanciel, avec la possibilité pour les élèves de suivre les modules du tronc commun de la haute fonction publique. Nous avons fait le choix de proposer des modules à l'ensemble de nos publics. Il y aura ces temps et des temps de réunion, d'échanges en distanciel lors de cette première semaine.

Nous avons revu notre dispositif relatif à la problématique des violences sexistes et sexuelles. Cela a été beaucoup travaillé au printemps 2023. La direction de l'école a décidé de mettre en place une formation obligatoire pour l'ensemble de nos élèves et étudiants sur ce sujet des violences sexistes et sexuelles. Une sensibilisation est également faite auprès de l'ensemble du personnel de l'EHSP. Une séquence pédagogique a été mise en place à la rentrée des masters, en septembre dernier. En appui, une troupe de théâtre a joué une pièce spécifique sur ces problématiques. Les retours ont été positifs. Lors de la rentrée de janvier, cela sera de nouveau proposé à l'ensemble des élèves fonctionnaires.

Nous avons revu notre séminaire commun de santé publique, en réponse aux évaluations. Nous avons consolidé notre rentrée climat avec la logique d'individualisation des parcours.

Le séminaire de santé publique est toujours piloté par Emmanuel LERAY avec Cécile YOU. Nous mettons l'accent sur des conférences de haut niveau et des tables rondes, à la fin du mois de janvier. Ensuite, il y aura un travail spécifique sur des études de cas en interfilières. Un exercice, qui s'appelait le séminaire interprofessionnel, avait lieu au mois de mai, mais il n'y avait pas d'articulation entre le séminaire commun de santé publique et le séminaire interprofessionnel, réalisé quelques mois plus tard. Nous avons choisi de rassembler ces deux éléments et d'avoir des conférences de santé publique pendant le mois de rentrée. Ils sont une introduction à un exercice en santé publique, autour d'études de cas, en interfiliarité. La même équipe gèrera ces conférences de rentrée et ces études de cas proposées en mai prochain. Nous avons une douzaine de sujets proposés. Cela représente 360 personnes à former en parallèle. Nous attendons encore les contributions de l'ensemble des collègues pour mettre en place ces études de cas. Nous les ferons travailler pendant trois jours avec restitution sous la forme d'un poster.

Le deuxième élément est de revoir la rentrée climat, avec les collègues de l'Institut du management et du département DS. Traditionnellement, nous proposons la fresque du climat à l'ensemble de nos apprenants. Or nous nous apercevons que cette fresque du climat est aussi abordée dans les cursus antérieurs de nos élèves. Nous voulons profiter de la partie distancielle, à partir du 3 janvier, pour faire un questionnaire auprès de nos apprenants, vérifier s'ils ont déjà suivi la fresque du climat. Si c'est le cas, nous leur proposerons un autre atelier, notamment l'atelier 2 tonnes, en complément de la fresque du climat. Des ateliers, des tables rondes traiteront du sujet des transitions, centrés sur les établissements (pour la fonction publique hospitalière) ou centrés sur les transitions dans les politiques publiques (pour la fonction publique d'État). Il y aura également une conférence et une table ronde autour du concept de « One Health ».

Le sujet de la diversité est abordé au cours de ce mois de rentrée. Nous avons des ateliers déjà traités, en partie, dans le cadre des modules du tronc commun, notamment le module Valeurs de la République. Nous mettrons en place des ateliers servant de validation au module Valeurs de la République, pour les DH et les 3 S. Cela n'interdit pas de le proposer aux autres. Là aussi, il y aura une présentation de la fresque de la diversité, ainsi que des conférences et des tables rondes. Il y aura, notamment, une conférence sur les stéréotypes et les discriminations. Quatre ou cinq ateliers seront proposés en parallèle.

Ce mois de rentrée se terminera par un forum international. Nous le proposons toujours, puisqu'il sert pour une restitution des stages extérieurs, faits par les élèves de l'année précédente. C'est l'occasion d'organiser des conférences. Nous aurons la chance d'accueillir Anne-Claire AMPROU, l'Ambassadrice pour la santé mondiale au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. En principe, le Docteur David ATCHAORENA, Directeur de l'académie de l'OMS, viendra. L'idée est de s'inscrire dans ce mouvement. Nous aurons également une conférence d'Anne BUCHER, économiste au think tank Bruegel. Ces conférences seront ouvertes aux différents publics de l'école. Voilà pour ces nouveautés que je voulais vous soumettre pour la rentrée prochaine.

M. PACCAUD. – Merci pour cette information très complète. Bravo pour mener de front tous ces développements. Avez-vous des questions ou de remarques ?

M. SALAMEH. – Merci, Monsieur LOUAZEL, pour ces informations. Ma première remarque porte sur les temps interfilières. Nous sommes en période de spécialisation pour les deuxièmes années DH et D3S. Nous apprécions beaucoup ces temps de spécialisation où nous nous retrouvons tous ensemble. Il serait intéressant de mieux articuler des temps en début de cursus. Nous ne connaissons pas les élèves attachés, nous ne connaissons pas leurs missions et leur fiche de poste. C'est une très bonne idée de mieux articuler ces temps en début de formation.

J'ai une question sur le tronc commun de la haute fonction publique. Pour l'instant, les D3S seraient écartés de cette réforme. Seuls les DH pourraient accéder au statut d'administrateur. Si les choses se précisent, l'année prochaine ou dans deux ans, qu'en serait-il de ce tronc commun de la haute fonction publique ?

J'ai une question à propos des DH. Nous avons appris que Yann DUBOIS quitterait l'EHESP à la fin de l'année. Un candidat a-t-il été retenu pour le remplacer ?

M. LOUAZEL. – Merci pour votre retour sur l'interfiliarité. Nous continuons de la construire, mais il faut trouver les justes équilibres et arriver au bon moment. Les temps de début de formation sont propices et il ne faut pas attendre la période de spécialisation.

Je réponds sur le tronc commun. Un arrêté a été publié hier. Les D3S sont toujours cités comme pouvant bénéficier du tronc commun. Cela ne change pas. Je sais bien qu'il y a des discussions autour du statut d'administrateur. Je n'ignore pas les discussions sont reportées s'agissant des D3S. À ce stade, le corps des D3S est toujours listé comme devant bénéficier de ce tronc commun. Pour le moment, je n'ai pas d'information contradictoire.

Quant au départ du responsable de la filière DH, une fiche de poste a été publiée. Les candidatures sont attendues jusqu'au 11 décembre. Nous n'aurons pas un nouveau responsable de filière au moment de la rentrée, mais nous travaillons à la mise en place d'un intérim pour cette filière. Nous espérons recruter un bon candidat très rapidement.

Mme GUERSON. – Je fais un complément par rapport à l'intervention du directeur de l'académie de l'OMS. Je vous confirme qu'il sera très ouvert et très intéressé. J'ai eu l'occasion d'échanger avec lui dans le cadre de nos trois écoles. Ils attendent des contenus pratico-pratiques. L'expérience des écoles en santé publique lui semble très favorable.

Je vous apporte une information supplémentaire. Le diplôme inter-établissements « One Health » a été validé en Conseil d'administration d'Agro Sup, le 27 novembre. Nous pourrons continuer nos collaborations dans ce cadre de diplôme inter-établissements.

M. LOUAZEL. – Merci beaucoup, Madame GUERSON. Nous nous réjouissons de ce diplôme et aussi de ce retour sur l'intérêt de l'académie.

Mme RICHARD. – Nous sommes très heureux qu'Anne-Claire AMPROU et David ATCHAORENA viennent le 25 janvier. Nous établissons le programme avec eux. Nous avons eu un moment de travail très fructueux avec les collègues de l'ISPED, sur les questions de santé mondiale. Leur expertise est intéressante. Au travers de la solidification de nos relations avec le CNAM, des relations dans le cadre de l'Institut « One Health », d'échanges fructueux avec l'ISPED, nous mettons les pièces d'un puzzle réseau des acteurs de la santé publique en France. C'est utile pour faire décoller ce champ-là. Il y a une telle place pour le développement du champ académique de la santé publique en France. La question n'est pas de se bagarrer sur les parts du gâteau, mais de se mettre ensemble pour l'agrandir. Des liens renforcés récemment de l'EHESP avec des partenaires sont de bon augure sur ce sujet.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ces paroles. Le foisonnement de l'école est très perceptible depuis l'extérieur. Bravo pour cet effort commun.

Questions diverses

M. PACCAUD. — Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est terminée. Je vous remercie de votre participation. À bientôt.

La séance est levée à 12 heures 16.